

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: 65 (1920)

Heft: 12

Artikel: La poste de campagne : pendant le service actif de 1914 à 1918

Autor: Chavannes

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La poste de campagne.

PENDANT LE SERVICE ACTIF DE 1914 A 1918.

La mobilisation générale de l'armée suisse en août 1914 a mis subitement la poste de campagne en présence d'une tâche telle que l'Administration des postes n'avait jamais eu à en résoudre auparavant.

En 1870-71, lors de l'occupation des frontières, la poste de campagne n'était pas encore organisée et son service dut être improvisé.

En 1914, la poste de campagne possédait une organisation qui, depuis sa création en 1889, s'était perfectionnée et toujours mieux adaptée à l'organisation de l'armée. Basée sur les ordonnances des 13 août 1889, 31 juillet 1894, 15 juin 1901, 1^{er} novembre 1912 et sur les règlements des 7 octobre 1889, 4 août 1894, 28 février 1902 et 17 mars 1914, elle a fait ses preuves pendant la longue durée du service actif.

Personnel et effectif.

L'effectif de la poste de campagne, prévu pour les besoins du service d'instruction, ne pouvait suffire par conséquent lors d'une mobilisation de toute l'armée. A la mobilisation, la poste de campagne avait un personnel de 294 hommes, qui fut porté à la fin des trois premières semaines du service actif à 750 hommes, par prélèvements sur l'armée de campagne et les dépôts de troupes. Les ordonnances postales permanentes (employés de l'Administration des postes) au nombre d'environ 400 ne sont pas comprises dans ces chiffres.

A la fin de décembre 1918, le personnel de la poste de campagne comptait :

a) dans les postes de campagne des troupes :

29 officiers,

74 secrétaires,

97 chargeurs, dont 21 sous-officiers,

427 ordonnances, dont 281 sous-officiers ;

b) à disposition du directeur de la poste de campagne :

	<i>Elite</i>	<i>Landwehr</i>	<i>Landsturm</i>
Officiers	9	52	20
Secrétaires	22	14	10
Chargeurs et ordonnances	54	87	122

Effectif total : 1017 officiers, sous-officiers et soldats.

Ce personnel a été appelé au service par relèves à effectif proportionné aux troupes sur pied ; celui désigné sous a) pour les postes de campagne des troupes ; celui mentionné sous b) pour les bureaux collecteurs (voir sous *Exploitation*). Les postes de campagne étaient renforcées par du personnel postal tiré de la troupe, les bureaux collecteurs par du personnel de la poste civile et par des volontaires.

Il y a lieu de relever que l'ordonnance concernant l'exemption du service personnel du 29 mars 1913 impose à l'Administration des postes des charges passablement lourdes. Suivant l'article 15 de cette ordonnance, le personnel postal est astreint au service dans l'élite. Il en résulte qu'en août 1914 sur un total de 16 570 fonctionnaires et employés, 5 400 (y compris le personnel de la poste de campagne) ou le 32 % fut mobilisé.

Pendant les mois d'août et de septembre 1914, l'Administration des postes se passa facilement de ce personnel grâce au chômage de l'industrie et du commerce, qui occasionna un recul très important du trafic postal. Il n'en fut plus de même à partir d'octobre 1914, lorsque le trafic eut peu à peu repris son cours normal du temps de paix. L'Administration des postes se vit alors dans la nécessité de demander à différentes reprises l'exemption d'une partie du personnel astreint au service, ce qui amena le commandant de l'armée à décider que la moitié seulement de ce personnel devait être en même temps sous les armes.

L'ordonnance de mars 1913 a encore un autre inconvénient. Le personnel postal n'étant astreint au service que dans l'élite, les fonctionnaires postaux, si capables et bons militaires soient-ils, ne peuvent pas être admis aux écoles d'officiers. C'est non seulement une fâcheuse inégalité de traitement, mais aussi un désavantage pour l'armée et pour

l'Administration des postes qui aurait intérêt à posséder des fonctionnaires ayant acquis au service militaire l'habitude d'un travail indépendant et l'expérience que donne le commandement d'un nombreux personnel.

C'est ici l'occasion de faire ressortir que le personnel postal dans sa grande généralité a fourni à l'armée une troupe capable et parfaitement apte au service. En effet, les fonctionnaires postaux sont appréciés grâce à leur bonne instruction scolaire, à leur connaissance des langues, des services télégraphique et téléphonique, des travaux de bureau et de la comptabilité. De nombreux fonctionnaires postaux furent ainsi appelés à remplacer des secrétaires d'état-major et des fourriers ou à remplir d'autres postes de confiance. Rappelons qu'un fonctionnaire de la poste de campagne a été attaché en permanence comme secrétaire au bureau du général et qu'un autre a rempli pendant toute la durée du service actif les fonctions de secrétaire d'état-major auprès du chef du service des transports.

Le Commissariat, par exemple, n'aurait-il pas avantage à confier les fonctions de fourrier à des fonctionnaires postaux ? Dans ce cas il faudrait évidemment obliger les fourriers à servir aussi dans la Landwehr.

L'admission des fonctionnaires postaux aux écoles d'officiers et le recrutement des fourriers parmi le personnel postal imposeraient de nouvelles prestations à l'Administration des postes. Il serait donc équitable de lui faire, d'autre part, quelques concessions, par exemple en n'astreignant le personnel postal qu'à une partie des cours de répétition, et en décidant qu'en cas de service de garde prolongé, la moitié seulement de ce même personnel aurait à se présenter au service simultanément, comme cela a été fait vers la fin du dernier service actif.

Exploitation.

On distingue les bureaux de la poste de campagne et les bureaux collecteurs ; les premiers sont dans le rayon des troupes, les seconds sont plus en arrière à l'intérieur du pays et assurent la liaison entre les bureaux de la poste de campagne et la poste civile.

Au début du service actif, en août 1914, 9 postes de campagne furent mises en exploitation. Leur nombre s'accrut rapidement à 30 et, suivant la réduction des troupes sur pied, était encore de 21 à la fin de 1914. Jusqu'à fin décembre 1918, 158 bureaux de la poste de campagne ont été mis en exploitation, puis supprimés.

Il y a lieu de signaler un changement important apporté à l'organisation de la poste de campagne à la fin de 1914, soit la suppression de la Direction de la poste des étapes et la transformation des postes des stations d'étapes en bureaux collecteurs de la poste de campagne. Cette simplification provoquée par l'expérience a donné d'excellents résultats et a établi l'uniformité nécessaire à toute l'exploitation.

Le cahier d'acheminement de la poste de campagne sert de base pour l'expédition de la poste aux troupes. Au service d'instruction, ce cahier est préparé chaque année par la Direction générale des postes d'après la liste des cours d'instruction et des ordres généraux des commandants de cours. Pour le service actif, la Direction générale des postes élabore un cahier d'acheminement conformément aux indications fournies par le service de l'état-major général. Ce cahier est naturellement gardé secret. La mobilisation terminée, le directeur de la poste de campagne établit les cahiers suivant les indications qui lui sont données par le chef du service des transports.

Actuellement le cahier en est à sa 28^{me} édition pour l'élite et la Landwehr, et à sa 8^{me} édition pour le Landsturm. Le nombre des modifications d'acheminement, télégraphiés jour par jour aux postes de campagne depuis le 4 août 1914 jusqu'au 31 décembre 1918 est en chiffres ronds de 27 000.

Des craintes ont été émises sur les inconvénients qui pourraient résulter de la perte d'un ou de plusieurs exemplaires de ce cahier ; remarquons qu'il est tiré à un très petit nombre d'exemplaires distribués seulement aux bureaux de poste des troupes et aux bureaux collecteurs ; qu'il indique les places de ravitaillement et non le stationnement précis des unités ; puis que s'il tombe entre les mains de l'ennemi à la suite d'un combat, ses indications ne seront en grande partie plus exactes.

Le cahier est disposé suivant les armes et les numéros des

états-majors et des corps de troupes, et non pas suivant l'ordre de bataille comme c'était le cas précédemment ; cette modification a beaucoup facilité le travail du triage des correspondances.

A ce propos on peut remarquer que l'adresse et l'expédition des envois postaux pour les troupes sont compliquées et entravées par la numérotation illogique des unités. On peut considérer par exemple comme un inconvénient le fait que 3 bataillons d'infanterie portent le N° 1 (fusiliers, carabiniers et Landsturm), que 2 escadrons portent le N° 3 (guides et dragons), que 3 batteries portent le N° 6 (campagne, montagne et obusiers), etc. Cette numérotation peu pratique donne lieu à des adresses erronées, douteuses ou insuffisantes ; il en résulte de faux acheminements, des retards de distribution et des ennuis sans fin aussi bien pour la poste que pour les militaires et leurs familles. Il faudra certainement tenir compte de ce fait et des désirs de la poste de campagne lors d'une réorganisation militaire entraînant une nouvelle numérotation des troupes.

Matériel et équipement.

Au cours de l'année 1917, il a été attribué aux postes de campagne des divisions 1 camion automobile pour remplacer 3 fourgons à 2 chevaux ; les excellentes expériences faites engagent à remplacer également les 3 autres fourgons à 2 chevaux par un second camion automobile.

Pendant le service actif, les crédits furent accordés pour l'acquisition de sacoches remises aux ordonnances postales et de caisses permettant à ces hommes de déposer sous clef les envois de valeur et les espèces, mesure absolument indispensable dans les cantonnements où souvent toutes les installations de bureau sont plus ou moins rudimentaires.

Signalons aussi que le brassard si peu pratique a été remplacé par un corps de chasse cousu sur l'avant-bras.

Trafic de la poste de campagne.

La poste de campagne a dû assurer le service postal des troupes, des établissements sanitaires du service des étapes, des dépôts de malades, des sanatoria militaires, des casernes,

de l'œuvre du Bien du soldat, des prisonniers de guerre et des internés.

Cela nous mènerait trop loin d'entrer dans le détail de ces différentes branches d'activité, aussi nous bornerons-nous à quelques indications relatives au service postal des troupes et des prisonniers de guerre.

1^o *Service postal des troupes.*

Le trafic de la poste de campagne indique les chiffres suivants du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1918 :

Ce mouvement de fonds considérable mérite de retenir l'attention ; il a été exécuté par les postes de campagne et par les ordonnances postales d'une manière très satisfaisante malgré des conditions souvent difficiles et des locaux insuffisants.

On n'a constaté que 51 cas de malversations (détournements ou faux) portant sur 101 mandats d'une valeur totale de 3779 francs ; 32 de ces cas portant sur 83 mandats d'une somme totale de 1985 francs tombent à la charge des ordonnances postales. Or, de celles-ci, 22 étaient des hommes désignés par leur commandant et qui ne faisaient pas partie du personnel postal, 9 étaient des surnuméraires postaux et une seule enfin était employée définitive de l'Administration des postes. Ceci est à l'éloge du personnel des postes. Le fait que parmi les 22 ordonnances ne faisant pas partie du personnel postal, 7 étaient des hommes ayant déjà subi une ou plusieurs condamnations, prouve que les commandants ne donnaient pas au choix de leur ordonnance postale toute l'attention voulue.

Le bureau des objets trouvés qui fonctionne à la Direction de la poste de campagne accuse le mouvement d'affaires suivant jusqu'au 31 décembre 1918 :

9132 réclamations de paquets disparus, dont 3182 ont pu être liquidées à la satisfaction des intéressés ; 5950 paquets, par contre, sont perdus définitivement. En tenant compte du nombre total des paquets transportés, on constate que sur 10 000 paquets transportés environ un seul est resté définitivement perdu.

A. A destination des troupes.

	ANNÉES DE GUERRE :					TOTAL
	1	2	3	4	5	
Paquets non inscrits	13 637 686	8 548 050	7 038 440	4 128 860	879 660	34 232 696
Paquets inscrits	118 582	109 225	190 256	175 816	45 612	639 491
Lettres et cartes	14 490 030	8 728 727	9 169 616	6 606 176	1 407 456	40 402 005
Envois recommandés	45 000	48 000	50 300	36 198	15 507	195 005
Journaux	3 959 627	2 869 424	4 358 924	3 715 974	791 694	15 695 643
Mandats, nombre.	496 159	283 943	369 894	239 027	48 634	1 437 657
Mandats, montant Fr.	18 621 683	16 927 460	20 389 796	20 408 395	8 211 261	84 558 595

B. Expédition par les troupes.

	ANNÉES DE GUERRE :					TOTAL
	1	2	3	4	5	
Paquets non inscrits	12 235 443	7 163 815	6 442 135	4 097 100	895 800	30 834 293
Paquets inscrits	60 000	55 000	80 000	94 502	27 117	316 619
Lettres et cartes	28 213 554	16 902 762	15 817 660	10 242 750	2 239 500	73 422 226
Envois recommandés	16 000	19 000	17 700	11 496	4 775	68 971
Mandats, nombre	186 372	206 214	213 709	145 117	38 467	789 879
Mandats, montant Fr.	13 669 541	13 689 243	9 819 885	7 996 899	2 459 075	47 634 643

Soit un total général de 196 millions d'envois et de 2 227 536 mandats pour une somme de 132 193 238 francs.

2546 paquets non distribuables, dont 1385 purent être rendus à l'ayant droit, par la suite.

50 560 envois de la poste aux lettres non distribuables, dont 26 494 ouverts d'office furent remis aux destinataires, généralement en temps utile ; 24 066 envois sont restés définitivement non distribuables.

La valeur des paquets perdus peut être évaluée à 150 000 francs au moins. Les constatations faites par le bureau des objets trouvés permettent d'émettre l'opinion que la majorité des pertes sont dues à un emballage défectueux. Sur 100 paquets non distribuables qui parviennent à ce bureau, 70 sont des envois qui étaient munis d'une adresse volante, perdue en route ; les 30 autres sont des paquets mal emballés dans du papier, souvent dans des journaux.

Ces faits, ainsi que des raisons d'hygiène et de propreté ont engagé la poste de campagne dès le début à préconiser l'achat par la troupe de *sacs à linge* appropriés. Déjà en septembre 1914, la Société d'utilité publique des femmes suisses et un certain nombre de maisons de commerce furent vivement sollicitées pour fournir en grand des sacs à linge pratiques ; la poste de campagne se chargea de la vente aux troupes.

Plusieurs dizaines de milliers de sacs furent ainsi mis en circulation ; cependant la question ne sera définitivement et avantageusement résolue que lorsque chaque homme possédera un ou deux sacs à linge d'ordonnance faisant partie de son équipement.

2^o *Paquets des prisonniers de guerre.*

La poste civile étant de plus en plus incapable de fournir le personnel nécessaire au transbordement des masses de paquets destinés aux prisonniers de guerre dans l'échange franco-allemand et italo-autrichien, on créa en mai 1915, sur la proposition de la poste de campagne, des « Détachements de transbordement militaires » à Bâle et à Buchs. Ils comptaient à Bâle 40 à 70 hommes et à Buchs 15 à 25 hommes. Ces détachements renforcés suivant les besoins par la troupe, ont transbordé jusqu'à leur licenciement :

A Buchs, au 31 octobre 1918, 8 000 000 de paquets, et à Bâle, au 12 novembre 1918, 65 000 000 de paquets, en chiffres ronds.

Pour terminer, il y a lieu de mentionner encore que la poste de campagne a pris une part très importante à l'organisation et à l'exécution du service postal des prisonniers malades, internés en Suisse.

Ces quelques notes, tirées en majeure partie du rapport que le directeur de la poste de campagne, lieutenant-colonel Oftinger, a adressé au chef du service des transports, ont eu pour but d'exposer la tâche énorme échue à la poste de campagne qui s'en acquitta avec zèle et dévouement, pour le plus grand bien de notre armée.

Berne, 22 septembre 1920.

Le Chef du service des transports,
CHAVANNES.

